

**ANNEXE I au Règlement CE 539/2001:  
PAYS SOUMIS A L'OBLIGATION DE VISA**

Afghanistan	Inde	Sierra Leone
Afrique du Sud	Indonésie	Somalie
Algérie	Irak	Soudan
Angola	Iran	Soudan du sud
Arabie saoudite	Jamaïque	Sri Lanka
Arménie	Jordanie	Surinam
Azerbaïdjan	Kazakhstan	Swaziland
Bahreïn	Kenya	Syrie
Bangladesh	Kirghizstan	Tadjikistan
Belarus	Koweït	Tanzanie
Belize	Laos	Tchad
Bénin	Lesotho	Thaïlande
Bhoutan	Liban	Togo
Birmanie/Myanmar	Liberia	Tunisie
Bolivie	Libye	Turkménistan
Botswana	Madagascar	Turquie
Burkina Faso	Malawi	Ukraine
Burundi	Maldives	Viêt Nam
Cambodge	Mali	Yémen
Cameroun	Maroc	Zambie
Cap-Vert	Mauritanie	Zimbabwe
Chine	Mongolie	
Comores	Mozambique	
Congo	Namibie	
Corée du Nord	Népal	
Côte d'Ivoire	Niger	
Cuba	Nigeria	
Djibouti	Oman	
Égypte	Ouganda	
Equateur	Ouzbékistan	
Érythrée	Pakistan	
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Fidji	Philippines	
Gabon	Qatar	
Gambie	République centrafricaine	
Géorgie	République démocratique du	
Ghana	Congo	
Guinée	République dominicaine	
Guinée-Bissau	Russie	
Guinée équatoriale	Rwanda	
Guyana	São Tomé et Príncipe	
Haïti	Sénégal	

**NB: Les citoyens de certains pays, absents de cette liste, sont exemptés de l'obligation de visa seulement à certaines conditions. Nous vous prions donc de consulter également la seconde partie de ce document.**

## ANNEXE II au Règlement CE 539/2001 EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE VISA

### 1. Pays exempts de l'obligation de visa

Albanie (exemption uniquement pour les titulaires de passeports biométriques)  
Ancienne République yougoslave de Macédoine (exemption uniquement pour les titulaires de passeports biométriques)  
Andorre  
Antigua et Barbuda (l'accord d'exemption sera signé en juin 2015)  
Argentine  
Australie  
Bahamas  
Barbade  
Bosnie-et-Herzégovine  
Brésil  
Brunei  
Canada  
Chili  
Colombie (l'accord d'exemption sera signé en 2015)  
Corée du Sud  
Costa Rica  
Dominique (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Émirats arabes unis (exemption depuis le 6 mai 2015)  
États-Unis  
Grenade (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Guatemala  
Honduras  
Israël  
Japon  
Kiribati (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Malaisie  
Marshall (Îles) (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Maurice (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Mexique  
Micronésie (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Moldova (exemption uniquement pour les titulaires de passeports biométriques)  
Monaco  
Monténégro (exemption uniquement pour les titulaires de passeports biométriques)  
Nauru (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Nicaragua  
Nouvelle Zélande  
Palau (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Panama  
Paraguay

Pour vérifier en ligne : <http://vistoperitalia.esteri.it/home.aspx>

Pérou (en attente d'un accord d'exemption en 2015, jusqu'à la signature de l'accord le visa est nécessaire)  
Sainte-Lucie (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Saint-Christophe-et-Nevis (accord d'exemption signé en juin 2015)  
Saint-Marin  
Saint-Siège  
Saint-Vincent-et-les-Grenadines (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Salomon (Îles) (en attente d'un accord d'exemption en 2015)  
Salvador  
Samoa (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Serbie [sauf les titulaires de passeport serbe délivré par la direction de coordination serbe (en serbe: *Koordinaciona uprava*)]  
(exemption pour les passeports biométriques)  
Seychelles (en attente d'un accord d'exemption en 2015)  
Singapour  
Timor oriental (accord d'exemption signé le 26 mai 2015)  
Tonga (en attente d'un accord d'exemption en 2015)  
Trinidad-et-Tobago (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Tuvalu (en attente d'un accord d'exemption en 2015)  
Uruguay  
Vanuatu (accord d'exemption signé le 28 mai)  
Venezuela

## **2. RÉGIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

RAS de Hong Kong (L'exemption de l'obligation de visa s'applique exclusivement aux titulaires du passeport « Hong Kong Special Administrative Region ».)

RAS de Macao (L'exemption de l'obligation de visa s'applique exclusivement aux titulaires du passeport « Região Administrativa Especial de Macau ».)

## **AUTRES EXEMPTIONS DE VISA :**

### **3. LES CITOYENS BRITANNIQUES QUI N'ONT PAS LA QUALITE DE CITOYEN DU ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AU SENS DU DROIT DE L'UNION :**

British nationals (Overseas)

British overseas territories citizens (BOTC)

British overseas citizens (BOC)

British protected persons (BPP)

British subjects (BS)

### **4. ENTITÉS ET AUTORITÉS TERRITORIALES NON RECONNUES COMME ÉTATS PAR AU MOINS UN ÉTAT MEMBRE :**

Taiwan (Uniquement pour les titulaires de passeports délivrés par Taiwan qui comporte un numéro de carte d'identité).